

Patrick LEGRAS de GRANDCOURT

Mandataire Judiciaire

à la Liquidation et au Redressement judiciaires des Entreprises

C2 ✓
D.R.L.
d'Ile-de-Fr
Territoriale de

Nanterre, le 17 juin 2019

20 JUN 2019

Liquidation judiciaire:
SAS ARJOWIGGINS SECURITY
PG/AS

Préfecture de Seine-et-Marne
12, rue des Saints-Pères
77010 MELUN CEDEX

COURRIER

LRAR n° 2C 143 305 3855 3

Copie par mail :

- beatrice.abollivier@seine-et-marne.gouv.fr,
- laura.reynaud@seine-et-marne.gouv.fr,
- sandrine.bakaher@seine-et-marne.gouv.fr,
- pascal.courtade@seine-et-marne.gouv.fr,
- karine.mulot-radojic@seine-et-marne.gouv.fr



Objet : Notification cessation totale d'activité d'une installation classée ICPE soumise à autorisation conformément à l'article R. 512-39-1 du code de l'environnement

Madame le Préfet,

Par jugement en date du 16 janvier 2019, le tribunal de commerce de Nanterre a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la société ARJOWIGGINS SECURITY, SAS immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 433753258 dont le siège social se situe à Boulogne-Billancourt (92100) 32 avenue Pierre Grenier.

Ce même jugement m'a désigné en qualité de liquidateur judiciaire.

Cette société exploitait une installation de papeterie classée pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le régime de l'autorisation au sein de l'usine de Crèvecoeur localisée à Jouy-sur-Morin (77320).

Le site a été occupé par les anciens salariés jusqu'à la fin du mois d'avril 2019 et l'accès au site reste subordonné au bon vouloir de ces derniers qui occupent encore aujourd'hui l'espace public devant les portes d'entrée.

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-39-1 du code de l'environnement, mais **sous réserve d'un potentiel repreneur**, je vous notifie par la présente la cessation totale d'activité de l'usine de Crèvecoeur.

En effet, je tiens à vous préciser :

- que la possibilité d'un repreneur est à l'étude et qu'il n'y a pas lieu, à ce jour, de considérer la cessation comme définitive, de telle sorte que la liquidation judiciaire souhaite **garder le bénéfice des actes autorisant les activités de cette installation classée pour pouvoir les céder**,
- que cela étant, la liquidation judiciaire entend réaliser dans les meilleurs délais les opérations urgentes de mise en sécurité **dans les limites financières de la procédure et des garanties financières** si le repreneur n'entend pas reprendre la totalité de l'exploitation.



31, avenue de la Fontaine de Rolle - CS 7001- 92022 NANTERRE CEDEX

☎ : 01.55.17.32.45 - 9H à 12H

Membre d'une association agréée - règlement par chèque accepté

Dans ce contexte et dans l'attente de la confirmation d'une reprise d'activité éventuelle, j'ai bien conscience que l'installation est susceptible de présenter des anomalies qui nécessiteraient des actions prioritaires pour la mise en sécurité.

Je vous invite par la présente à bien vouloir me communiquer toute information complémentaire dans ce sens afin d'agir au mieux et dans le respect de la réglementation qui s'applique.

J'ai par ailleurs sollicité des bureaux d'étude spécialisés dans la mise en sécurité de site industriel pour obtenir des devis aux fins de rédaction d'un mémoire de cessation d'activité.

Mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site :

1) Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site

Par ordonnance en date du 9 mai 2019, Madame le Juge-commissaire m'a autorisé à me faire assister de la société TRIADIS dans la réalisation de prestations d'enlèvement, de transport et de traitement de déchets dangereux se trouvant sur le site.

Une partie de la prestation, relative au traitement des cuves de peroxyde d'hydrogène, est sous-traitée à la société « BEAUSEIGNEUR ».

Le montant total de ces prestations, selon le devis de la société TRIADIS (ci-annexé) s'élève à 414.983 € TTC.

Les opérations ont débuté le lundi 3 juin 2019 pour une durée de 3 à 4 semaines.

2) Interdictions ou limitations d'accès au site

La société K INTERNATIONAL, société de gardiennage historique de la société ARJOWIGGINS SECURITY, continue à effectuer sa prestation. Un gardien est toujours présent sur site et autorise l'accès uniquement aux organes de la procédure et aux différents prestataires dûment mandatés par la liquidation judiciaire.

3) Suppression des risques d'incendie et d'explosion

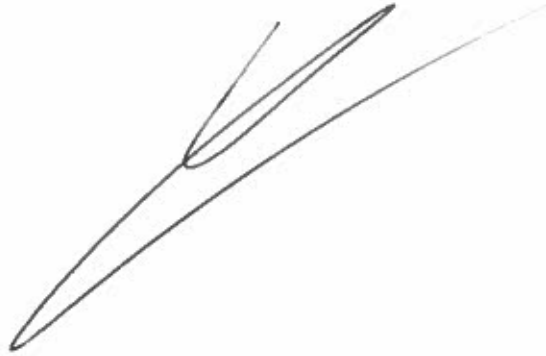
Aucune mesure n'a pour l'instant été entreprise. Le recours à un bureau d'étude permettra de définir et mettre en place les mesures qui s'imposent.

4) La surveillance des effets de l'installation sur son environnement

Aucune mesure n'a pour l'instant été entreprise. Le recours à un bureau d'étude permettra de définir et mettre en place les mesures qui s'imposent.

Dès qu'un bureau d'étude sera désigné pour m'assister dans les opérations de mise en sécurité du site un mémoire de cessation d'activité sera établi dans les meilleurs délais que je ne manquerai pas de vous transmettre. Ce mémoire précisera de manière détaillée les mesures prises ou prévues dans le cadre de la mise en sécurité du site et conformément à la législation en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.

